



# Entente intercommunale de la Source du Vanté Communes d'Agiez et de Bofflens



## AVIS A LA POPULATION

### RESTRICTION D'UTILISATION D'EAU POTABLE

A la suite de la sécheresse persistante, le débit de la source du Vanté a fortement diminué.

De ce fait, les Municipalités d'Agiez et de Bofflens sollicitent la population de leur village à réduire au maximum sa consommation d'eau dès ce jour (22 juillet 2022)

- L'arrosage automatique ou au jet est interdit. Seuls sont autorisés les arrosages à l'arrosoir ou au goutte à goutte.
- Les nettoyages extérieurs, les lavages de voitures et le remplissage des piscines sont également interdits.

Nous profitons de ce message pour vous rappeler quelques gestes simples qui permettent d'économiser cette ressource si précieuse :

- ✓ Faire fonctionner le lave-vaisselle ou le lave-linge seulement quand il est plein ;
- ✓ Arrêter l'eau pendant le lavage des mains ou des dents, ou pendant le savonnage sous la douche ;
- ✓ Prendre une douche, plutôt qu'un bain.

Le fait qu'il pleuve un ou plusieurs jours ne lève pas automatiquement ces mesures de restriction. En effet, les précipitations ne réalimentent pas immédiatement la source.

Un avis de fin de restriction sera publié en temps voulu.

Les autorités communales vous remercient et comptent sur la responsabilité de chacun afin d'éviter des mesures restrictives plus importantes.

Pour l'entente intercommunale  
Municipalité d'Agiez

Municipalité de Bofflens